

## SEANCE DU 15 Mai 2017

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Michel MONNERON, Nathalie LARGERON, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Nathalie BANCHET, Emeline THIEVENT, Marie-Christine GRIMAUD, Luc TARDY.

Absents : Jean ABRIAL (excusé), Jacques BREYTON (excusé), Claude FELIX

Bon pour pouvoir : Jean ABRIAL à Christian DELSARTE

Secrétaire de séance : Emmanuelle ROCHE

### Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 06 avril 2017

#### Urbanisme : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

- le code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 à L153-44 et R153-1 et suivants,
- la délibération du conseil municipal n°44/2016 en date du 18 juillet 2016, prescrivant la modification du PLU,
- l'arrêté municipal n°3/2017U en date du 30 janvier 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du PLU,
- les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de la modification du PLU, dont la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,
- le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de modification du projet de modification du PLU, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de modification du PLU.

Il indique en outre que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.

Il précise également qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Il indique enfin que la délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture après accomplissement des mesures de publicité.

#### Finances : Biennale de médecine – Congrès de Lyon : Demande de remboursement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il s'était rendu accompagné de Mme ROCHE Emmanuelle, à une Biennale de médecine, le 26 septembre 2016 à Lyon. La participation à ce congrès s'inscrivait dans la démarche menée par la commune, visant à trouver deux médecins pour le pôle santé. La participation au congrès s'annonçait fructueuse, puisque plusieurs dizaines de médecins étaient annoncés.

Finalement, aucun médecin n'a participé à ce congrès, pour lequel la commune a payé 500 € auprès de la société European Caducee Consulting, organisatrice du congrès.

Etant donné l'absence de médecins, Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante afin de demander à la société European Caducee Consulting le remboursement des dépenses liées au congrès, déduction faite du coût du repas consommé, soit 386 € (500 € - 114€ de frais de repas).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du remboursement de la somme indument versée à European Caducee Consulting, à savoir 386 €.

#### Associations – Subvention exceptionnelle à CANTAVIOURE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association CANTAVIOURE, afin de financer les frais inhérents à leur concert, qui aura lieu le 17 juin 2017, à la salle des fêtes de Beaumont-Monteux. Une participation de 500 € est demandée à la commune, afin de rétribuer le chef de cœur, le pianiste, voire le technicien-sonorisateur, salariés de la chorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à CANTAVIOURE une subvention exceptionnelle de 500 Euros afin de financer les frais inhérents au spectacle.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574 (Réserves).

## **Elus – Modification de la composition des Commissions Municipales**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 avril 2014, il a été créé cinq commissions dont les deux suivantes :

- Commission Aménagement du Territoire (Urbanisme, Réseaux secs, Assainissement) : Christian DELSARTE (adjoint responsable), Michel MONNERON, Luc TARDY, Claude FELIX

- Commission Développement et Patrimoine (Activités économiques, Communication, Culture) : Emmanuelle ROCHE (adjoint responsable), Marie-Chantal BLACHE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL

Le Maire est président de droit de ces commissions.

Depuis, ces commissions sont restées inchangées. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance de conseil, Jean ABRIAL a exprimé sa volonté de changer de commission, en quittant la commission Développement et Patrimoine pour intégrer la commission Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, Jacques BREYTON a également exprimé le souhait d'intégrer la commission Aménagement du Territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que les deux commissions « Développement et Patrimoine » et « Aménagement du Territoire » seront dorénavant composées des membres du conseil municipal suivant :

- Commission Aménagement du Territoire (Urbanisme, Réseaux secs, Assainissement) : Christian DELSARTE (adjoint responsable), Michel MONNERON, Luc TARDY, Claude FELIX, Jean ABRIAL, Jacques BREYTON

- Commission Développement et Patrimoine (Activités économiques, Communication, Culture) : Emmanuelle ROCHE (adjoint responsable), Marie-Chantal BLACHE, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Claudine WASSILIEFF.

## **Urbanisme – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Modification de la commission municipale**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 mars 2015, le conseil municipal désignait la commission municipale chargée de l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ses membres sont à ce jour :

- Bruno SENECLAUZE, Maire, Président
- Michel BANC, membre
- Christian DELSARTE, membre
- Claude FELIX, membre
- Michel MONNERON, membre
- Luc TARDY, membre
- Jacques BREYTON, membre.

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, Jean ABRIAL a exprimé le souhait d'intégrer cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer Jean ABRIAL à la commission municipale. Celle-ci comporte désormais huit membres, à savoir :

- Bruno SENECLAUZE, Maire, Président
- Michel BANC, membre
- Christian DELSARTE, membre
- Claude FELIX, membre
- Michel MONNERON, membre
- Luc TARDY, membre
- Jacques BREYTON, membre
- Jean ABRIAL, membre.